

Sommaire

Edito	p1
Développement local et gestion des zones humides	
L'expérience d'un adhérent	p2
Sylvie Pétirot	
A la découverte des richesses naturelles	p2
Malaxis des marais	
Un peu de technique	p3
Valorisation éco-touristique des zones humides : le platelage flottant	
Agenda	p4
Petites annonces	p4
Nous contacter	p4

Réseau Zones Humides en Limousin

Bulletin d'information

Journée d'échanges
"Gestion des ripisylves"
septembre 2015
voir page 4

Edito

Développement local et gestion des zones humides

Dans ce nouveau bulletin d'information du Réseau Zones Humides, des exemples de valorisations agricoles, forestières et touristiques vous sont présentés. Ils montrent qu'à travers la mise en pratique d'une gestion durable des milieux humides, nous touchons directement aux questions du développement local.

Ce dernier est défini comme un processus utilisant les initiatives locales comme moteur du développement économique. En Europe, ce concept se traduit par le déploiement des fonds structurels et d'investissement comme le FEDER (Fonds européen de développement régional) ou le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) auxquels s'ajoutent des fonds nationaux ou régionaux comme ceux des agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne et du Conseil régional du Limousin pour ce qui nous concerne.

C'est grâce à ces fonds que des projets de gestion de zones humides portés par des adhérents du Réseau ont pu être financés. On peut notamment citer les 11 éleveurs qui ont réalisé des aménagements (exemples ci-contre) visant l'élevage et la gestion de zones humides (abreuvement, mise en défens, passages à gué, passerelles,...) en 2013 et 2014. Ces projets, issus d'une initiative locale, participent au développement économique du territoire (par exemple: 75 000 euros d'investissement auprès de fournisseurs locaux) tout en améliorant les conditions de travail des éleveurs et la qualité de l'environnement. On est bien dans un développement local du territoire.

2015 est l'année de mise en œuvre des nouveaux fonds européens dont la gestion est confiée au Conseil régional jusqu'en 2020. Afin de poursuivre dans la dynamique engagée depuis quelques années, il importe que les acteurs locaux puissent bénéficier d'une continuité dans le financement des projets. Pour l'instant, de nombreux gestionnaires de zones humides sont dans l'attente de règles claires et incitatives avant de se lancer dans leur projet.

Cours d'eau et zones humides : exemples d'aménagements agricoles



Vous pouvez télécharger ces fiches :
<http://www.conservatoirelimousin.com/reseau-zones-humides.html>

L'expérience d'un adhérent

Sylvie PETINIOT – Église-aux-bois, Eymoutiers et Sainte-Anne-Saint-Priest



La demi-buse en PEHD avant remblais



Mise en place d'un abreuvoir, création d'une tranchée pour le trop-plein et l'alimentation



L'aménagement terminé : les deux abreuvoirs, le ponceau et la zone humide

« J'éleve des bovins sur les communes de l'Église-aux-bois, Eymoutiers et Sainte-Anne-Saint-Priest. J'ai fait appel au RZH en septembre 2013, car je rencontrais des difficultés de gestion d'une de mes prairies humides traversée par un petit cours d'eau. Ce ruisseau, régulièrement franchi par les vaches, était dégradé, ses berges s'affaissaient ponctuellement, les mottes créaient des barrages et forçaient le cours d'eau à déborder. À l'approche de l'étang, l'écoulement n'était plus possible car le ruisseau avait été déplacé et la pente ne permettait plus d'évacuer les eaux comme le faisait le tracé naturel.

Je me demandais alors si j'avais le droit de restaurer ce cours d'eau en redressant les mottes affaissées, s'il était possible de lui faire reprendre son ancien tracé qui s'était comblé et où la végétation avait repris ses droits.

Lors d'un rendez-vous avec l'animateur du RZH de ce secteur, celui-ci m'a indiquée les précautions à prendre pour effectuer de tels travaux et m'a aidée pour effectuer ma demande d'autorisation auprès de la police de l'eau. S'il s'avérait possible techniquement et juridiquement d'améliorer la situation, il nous fallait également trouver une solution durable pour que le pâturage cesse de dégrader le ruisseau et que l'écoulement des eaux restauré ne nécessite plus d'entretien régulier.

L'animateur m'a donc dirigée vers le dispositif d'aide agricole du PÉTR* du Pays Monts et Barrages. Il m'a été expliqué que des aides financières dans le cadre du programme « Sources en Action » me permettraient d'installer une clôture le long du cours d'eau pour le protéger. Cette mise en défens serait alors accompagnée d'abreuvoirs afin que le troupeau n'ait plus besoin de s'abreuver dans le cours d'eau. Et il fallait mettre en place une passerelle ou un passage à gué rendant possible les travaux d'entretien par gyrobroyage sur la rive opposée.

J'ai finalement choisi des aménagements simples : un ponceau installable manuellement, ainsi que des abreuvoirs gravitaires légers alimentés par l'eau du cours d'eau. L'animateur du RZH est venu nous aider une demi-journée pour installer la demi-buse constituant la structure du ponceau. Une autre demi-journée fut consacrée à l'installation de deux abreuvoirs gravitaires.

Nous avons finalisés l'aménagement en clôturant le ruisseau, en remblayant le dessus du ponceau et en stabilisant les abords des abreuvoirs.

J'envisage de reproduire ces petites opérations sur d'autres parties de mon exploitation notamment en Corrèze. L'animateur du RZH recherche actuellement les outils financiers qui me permettront de bénéficier de subventions.»

Sylvie Petiniot

* Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Découverte des richesses naturelles

Le Malaxis des marais *Hammarbya paludosa*

Fort discrète de par sa petite taille et sa couleur entièrement verte, il s'agit de l'orchidée la plus rare de France où elle est en danger d'extinction. Protégé dans le pays, le Malaxis est présent dans les Massifs armoricain, central et vosgien, mais aussi dans les Bassins aquitain et parisien. Trois stations encore existantes sont connues en Limousin sur le plateau de Millevaches, dont une se trouve chez l'un des adhérents du Réseau !

Cette plante au caractère pionnier est strictement inféodée aux tourbières hautes actives et aux marais tourbeux, acides et saturés en eau, en particulier sur des zones de tourbe à nu ou faiblement végétalisées, notamment par des sphaignes.

Les causes de son déclin proviennent de la raréfaction des milieux tourbeux due au drainage, à l'intensification des pratiques agricoles, à la plantation d'arbres, à l'aménagement d'infrastructures, à l'exploitation intensive de la tourbe, à l'enneigement pour la création d'étangs, ou encore à la cueillette excessive. Le Malaxis subit aussi l'inévitable dynamique naturelle de la végétation qui conduit à la fermeture du milieu. Outre la préservation voire la restauration des milieux tourbeux dans leur intégrité, le maintien d'un entretien pastoral traditionnel (pâturage extensif, fauche tardive exportatrice, étrépage localisé) est indispensable à la conservation de l'espèce.

Sources : MATHE Henri, 2014 – Petite histoire d'*Hammarbya paludosa* (L.) O. Kuntze en France – Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest (nouv. sér.) – 44 pp. 68 à 106



Malaxis des marais

Un peu de technique

Valorisation éco-touristique des zones humides : le platelage flottant

Exemple d'aménagement au Marais du Brezou

Aménager un espace naturel pour le rendre accessible au public nécessite de réfléchir préalablement aux contraintes du site, qu'elles soient d'ordre technique, économique, social ou administratif. En secteur humide, le platelage bois, comme présenté au bulletin n°17, a déjà fait ses preuves. D'autres variantes existent, comme le système de platelage flottant, moins fréquent mais pouvant être tout aussi approprié sur les sites les plus aquatiques. Ce type d'aménagement vient notamment d'être récemment inauguré au Marais du Brezou (Chanteix – Lagraulière, 19) dans le cadre d'un sentier d'interprétation porté par l'agglomération de Tulle. A découvrir !

Une solution innovante...

La difficulté avec un platelage classique, sur des sols peu porteurs, repose sur sa stabilité et son système de fixation. Cela revient couramment à foncer des pieux jusqu'à trouver un horizon du sol dur, ce qui n'est pas toujours aisé et peut nécessiter l'intervention d'engins mécaniques. Le platelage flottant écarte cette contrainte : il flotte en période de hautes eaux et repose sur le sol en période de basses eaux. Par là-même, cette solution ne peut convenir qu'aux milieux où l'eau règne en surface pendant plusieurs mois (marais, marécages, ...).

Ainsi, ce système impacte moins le milieu. Son installation et son transport peuvent être encore simplifiés en travaillant par tronçons préfabriqués, réduisant à néant l'intervention d'engins mécaniques sur les zones vulnérables. Ceci accorde également une certaine mobilité à l'aménagement, en rendant possible le déplacement des différentes pièces et, donc, du parcours.

Dans le cas du Marais du Brezou, le système répond à une dernière contrainte : la propriété est privée. L'aménagement doit donc pouvoir être enlevé si les propriétaires le demandent. Avec le platelage flottant, cette opération pourra être effectuée facilement, rapidement et en laissant le milieu non endommagé.

...et technique

Le matériel nécessaire à la réalisation de cet aménagement comprend :

- le bois : les essences locales de bois sont à privilégier (chêne, douglas, mélèze, ...), spécialement les plus résistantes aux intempéries (classe de durabilité – norme NF EN 335) sans traitements (nocifs pour l'environnement), pour une longévité supérieure de l'aménagement.

Cas du Marais du Brezou : Bois de châtaignier du Limousin, usiné en scierie labellisée PEFC, employé, pour chaque tronçon préfabriqué, pour les pièces de support (section 8 x 20 cm), le platelage (épaisseur 34 mm et largeur variable) et les chasse-roues (section 7 x 7 cm).



- les flotteurs : le platelage flottant est un système déjà couramment employé en zone maritime, pour répondre efficacement aux variations de niveau d'eau des marées.

En situation terrestre, ces mêmes flotteurs, aux formes et dimensions variables, peuvent être utilisés en y adaptant la structure bois. Fabriqués en polyéthylène moyenne densité (PEMD), ceux-ci peuvent être remplis de billes polystyrène expansées (flotteur "moussé") pour une cohésion maximale du bloc.

Cas du Marais du Brezou : Flotteur ROTAX 300 – RT 004 "moussé" (poids : 14 kg, supporte 250 kg/m²). Ces flotteurs sont dissimulés par la structure bois pour limiter l'impact visuel.



- la quincaillerie d'assemblage : les pièces d'assemblage doivent pouvoir résister aux intempéries et aux contraintes (fréquence, intensité) liées à la fréquentation du site.

Cas du Marais du Brezou : Pièces d'assemblage en acier inoxydable. Fixation du platelage avec des vis 100 x 6 mm, fixation du chasse-roue avec des tirefonds 200 x 8 mm pour maintenir l'ensemble. Les caissons sont reliés par un système de charnières INOX permettant au système de se poser au sol lors de sécheresse.

Le coût pour la pose d'un platelage flottant est estimé à 170 €/m² (contre 100 à 150 €/m² pour un platelage basique).



Plus d'informations sur les sentiers de la Vallée du Brezou : http://www.tulleaggllo.fr/la_vallee_du_brezou_tourisme.html

Journée d'échanges

L'équipe du Réseau Zones Humides vous propose une journée d'échanges sur la gestion des ripisylves. Cette dernière sera prévue au cours du mois de septembre sur le territoire de la Communauté de communes Creuse, Thaurion, Gartempe (CIAT) afin de vous familiariser avec la gestion de ces boisements humides. Ouverte à tous, agriculteurs, particuliers, collectivités et forestiers, elle permettra de rappeler l'intérêt des ripisylves, de présenter comment choisir les arbres à abattre et d'apporter un conseil technique pour la réalisation des travaux (sécurité, élagage, abattage).

Le territoire de la CIAT a été choisi parce que des exploitants agricoles ont souscrit des Mesures agro-environnementales et Climatiques, dans le site Natura 2000 du Taurion dont plusieurs concernent la gestion de ripisylves.

Tenez-vous prêts et pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter !

Modèles d'abreuvoirs en démonstration

Ce matériel est à votre disposition pour une démonstration sur vos prairies.

Vous pouvez l'emprunter. Contactez-nous !



Pompes à museau ou pompes de prairie



Bac d'alimentation en eau



Filtre décanteur pour abreuvoir gravitaire

Vers la forêt mixte : le dépressage



M. Préaud, adhérent du RZH, est propriétaire de versants boisés dans la vallée de la Vienne. La gestion de tels versants intégralement plantés en épicéas avant leur acquisition est délicate. En effet, les risques d'érosion des sols sont très importants en cas d'exploitation. La

situation à proximité d'un site remarquable du point de vue de la biodiversité, classé en Natura 2000 nécessite de prendre des précautions.

Cela ne veut pas dire qu'aucune gestion de valorisation n'est possible. La solution de gestion choisie en concertation avec l'animateur du Groupe de Développement Forestier Monts et Barrages et de l'animateur du RZH fut de dépresser, c'est-à-dire d'éclaircir le boisement en laissant les rémanents sur place. Cette opération a pour but de faire pénétrer la lumière et de laisser de l'espace pour les jeunes arbres.

Elle permet en outre la conversion d'un peuplement monospécifique vers la forêt mixte. Cette première étape sylvicole est le début d'une exploitation sélective et progressive du boisement. De jeunes feuillus déjà en place, notamment des hêtres, auront à la fois l'ombre des plus beaux épicéas laissés en place et l'espace suffisant pour se développer.

De cette opération simple, viendront peut-être des arbres spectaculaires.

Avec la participation financière de :



**Conservatoire
d'espaces naturels
Limousin**

6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence
Tél : 05 55 03 29 07 - Fax : 05 55 03 29 30
info@conservatoirelimousin.com
www.conservatoirelimousin.com

Animations

7 août 2015

Balade du Mont Bessou au Longeyroux : découverte de la forêt et des espaces naturels

RV : 9h au Mont Bessou - Meymac (19)

Prévoir un pique-nique et des chaussures de marche. (Distance 15 km, dénivelé 340m)

Renseignements et inscription : office de tourisme de Meymac (05 55 95 18 43). Adulte 3€, gratuit pour les moins de 12 ans. Animée par Christophe Coll (Lycée Forestier), Alain Cordon (CEN Limousin).

14 août 2015

Randonnée : Rando - Nature et bien-être à la tourbière des Dauges (87)

RV : 10h à la maison de la réserve naturelle de la tourbière des Dauges (Saint-Léger-la-Montagne - 87)

Durant une journée, liez le plaisir de la marche avec celui de la connaissance naturaliste. Cette sortie sera ponctuée d'observations sur les divers milieux naturels rencontrés ainsi que d'exercices de décontraction faisant appel à des techniques de respiration.

Organisateur : CEN Limousin, équipe de la Réserve 05 55 39 80 20

Prévoir pour la journée : pique-nique et chaussures de marche.

19 septembre 2015

Atelier : Exuvies de libellules à la tourbière des Dauges

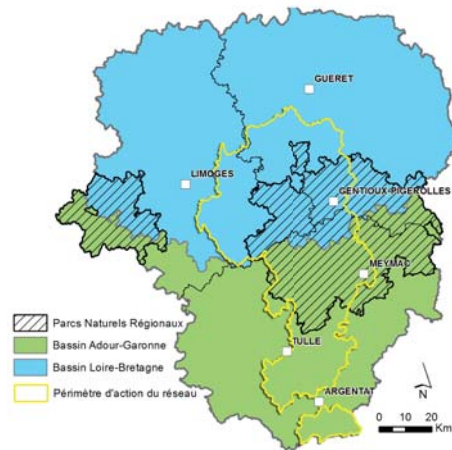
RV : 14h30 à la maison de la réserve naturelle de la tourbière des Dauges (Saint-Léger-la-Montagne - 87)

Posez vos yeux sur les loupes binoculaires pour apprendre à déterminer les exuvies (dépouilles larvaires finales) de libellules. Accompagné d'un spécialiste de la Société Limousine d'Odonatologie, et grâce à l'aide des derniers outils didactiques adaptés à la région, vous allez découvrir des monstres taillés pour le combat et la survie.

Organisateur : CEN Limousin, équipe de la Réserve 05 55 39 80 20 et SLO.

Places limitées à 12 personnes.

Des animateurs à votre service !



Coordination : Erwan Hennequin - 05 55 03 98 23
ehennequin@conservatoirelimousin.com

Nicolas Lhéritier - 05 55 69 57 60
au Syndicat mixte Monts et Barrages à Bujaleuf
nlheritier@conservatoirelimousin.com

Maiwenn Saint-Léger - 05 55 46 09 83
à l'antenne plateau de Millevaches à Saint-Merd-les-Oussines
msaintleger@conservatoirelimousin.com

Olivier Rasclé - 05 55 03 98 21
au Conservatoire d'espaces naturels du Limousin à Saint-Gence
orasclé@conservatoirelimousin.com

Matthieu Buis - 05 55 03 98 23
au Conservatoire d'espaces naturels du Limousin à Saint-Gence
mbuis@conservatoirelimousin.com

Rédaction : M. Buis, E. Hennequin, N. Lhéritier, S. Pétiot, O. Rasclé, M. Saint-Léger
Conception : CEN Limousin - Photos : CEN Limousin
Bulletin destiné aux adhérents du Réseau Zones Humides.
Imprimé en 300 exemplaires sur du papier recyclé.